



# **Bien vivre avec son chien à Courdimanche**

---

## À NOTER

---

### ➤ À LA TRACE...

La personne qui vous vend ou vous donne un chien doit vous fournir un certificat vétérinaire indiquant notamment la catégorie à laquelle il appartient.

### ➤ EN CAS DE MORSURE

Votre chien a mordu une personne : vous devez déclarer la morsure à la mairie. En outre, votre chien devra être soumis à une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur liste départementale.

---

## SAVOIR VIVRE

---

### ➤ LE RAMASSAGE, UN ACTE DE CIVISME

Assurez-vous que votre chien fasse ses besoins naturels dans le caniveau, et ramassez ses déjections. Cet acte de civisme est la seule véritable solution pour conserver nos rues, nos trottoirs et nos espaces verts dans un état de propreté satisfaisant.

Pour vous y aider, des sacs « toutounets » sont mis à votre disposition dans tous les quartiers et dans tous les bâtiments communaux.

## ➤ AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Vous faites peut-être partie des 8 millions de propriétaires de chien en France. À Courdimanche, on compte pas moins de 500 compagnons à quatre pattes. Des questions de propreté, mais aussi de sécurité se posent. Voici donc quelques règles pour bien vivre ensemble.



La municipalité poursuit son effort sur la propreté de la commune en continuant de sensibiliser les habitants, mais aussi en installant du mobilier urbain dédié. Déjà onze distributeurs de sacs à déjections sont répartis dans la ville. La vigilance des services de la police municipale est donc accrue, plus d'excuse pour ne pas ramasser les déjections de votre animal !

## ➤ LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

La détention des chiens de 1<sup>re</sup> catégorie (les chiens d'attaque) et de 2<sup>e</sup> catégorie (les chiens de garde et de défense) est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire (par voie d'arrêté municipal).

En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile. Signalez-vous auprès de la police municipale qui vous expliquera la marche à suivre et vous fournira les informations nécessaires pour monter le dossier.

En cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire peut mettre en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus.

En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, il peut être ordonné que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à la garde de celui-ci ou même procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.

Dans tous les cas, les propriétaires de ce type de chien doivent systématiquement les tenir en laisse, les museler, et avoir en permanence les papiers de l'animal sur eux. En cas de contrôle, un procès verbal de 2<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> classe peut être dressé (de 35 à 135 €).

## BON À SAVOIR

### ➤ EXEMPLE DE CHIENS DE 1<sup>RE</sup> CATÉGORIE

*Les Pitbulls, les Boerbulls et les chiens d'apparence Tosa-Inu*

### ➤ EXEMPLE DE CHIENS DE 2<sup>E</sup> CATÉGORIE

*Les chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au Livre des Origines Françaises (L.O.F.), comme l'American Staffordshire Terrier et le Rottweiler*

### ➤ CONTRAVENTION

Nous vous rappelons que vous encourez une contravention de 35 € si une infraction venait à être constatée.

## RÈGLES DE PROMENADES

### ➤ INTERDICTIONS D'ACCÈS

Respectez les interdictions d'accès concernant les chiens dans certains lieux publics. Des panneaux vous renseignent sur la réglementation en vigueur.

L'accès est interdit dans les aires de jeux et dans certains jardins publics pour des raisons d'hygiène. N'oubliez pas que vous devez impérativement tenir votre chien en laisse lors de vos déplacements en ville.

# PLAN DES TOUTOUNETS

Sainte Apolline

Courdimanche

Le Fief de Gouzangrez

Le Champ d'Arthur

Le Fief à Cavan

Les Coudraies

La Touffe

Le Maulu

Le Golf

Sous le Bois d'Aton

Le Jardimelet

Le Village

Les Clos

Les Grands Jardins

Le Boquet

La Ceinture

Louvié

La Mare Saint Martin

La Mare Bicourt

Les Grands Jardins

Le Boquet



LES TOUTOUNETS PRÈS DE CHEZ VOUS